



Արևմտահայկան Հայաստանի Հանրապետության Սահմանադրական Խորհուրդ

Presidential Council of the Republic of Western Armenia

PROCLAMATION DE L'ACTE D'INDÉPENDANCE DE LA CILICIE

« Nous soussignés, représentants autorisés de toutes les Communautés chrétiennes de Cilicie, déclarons par le présent acte ce qui suit :

« Attendu que la Cilicie comme une suite de la Grande Guerre a été occupées par les troupes Alliées, et que l'occupation et l'Administration Française y ont été maintenues pendant toute la durée de l'Armistice ;

« Attendu que pendant toute cette période, les Turcs n'ont cessé de troubler la paix et la tranquillité du pays, y semant la mort, la dévastation, la terreur, qu'ils ont ainsi ouvertement rompu leurs engagements et violé l'Armistice ;

« Attendu que cet état de choses a couté la vie à des dizaines de milliers de nos coreligionnaires, et que le sang français a coulé à flots en même temps que le sang de nos martyrs ;

« **Attendu** qu'à la veille même de la paix avec la Turquie, plusieurs de nos villes se trouvent encore menacées, assiégées ou bombardées par des « bandes sanguinaires » organisées avec la connivence des autorités turques, qui sont et seront toujours incapables par ailleurs de réprimer ces sortes de vandalisme et de rébellion, à supposer qu'elles voudraient le faire ;

« **Attendu** qu'en pleine paix, nous continuerons de vivre encore pour longtemps dans un état de guerre, qui ne prendra fin que grâce à des opérations militaires en règle, entreprise par les vaillantes troupes Françaises, et qui seront toujours secondes par le concours sans réserves des populations chrétiennes, dont la valeureuse défense a contribué aux succès des Armes Françaises ;

« Attendu qu'au moment même où nous rédigeons cette Proclamation, les balles des anciens maîtres de ce pays crépitent au-dessus de nos têtes, et que cette même situation sévit à l'heure actuelle à Tarsous et à Mersine ;

« **Attendu** qu'il est inconcevable qu'une paix signée en pays étranger ne fasse aucun cas de cette situation ;

« **Attendu** que les 275.000 Chrétiens de la Cilicie, étroitement solidaires dans leurs sentiments fraternels, dans leurs intérêts, dans l'exécration du Turc et leur attachement à la France, sans même avoir besoin d'évoquer les terrifiants souvenirs d'un passé maudit, tout pétri de massacres, de déportations, de rapines, de viols, de toutes sortes d'abominations, et d'ignominies, sont fiers de n'avoir rebuté devant aucun des sacrifices et des efforts qui constituent pour les peuples opprimés la rançon de leur indépendance, qu'au contraire, ils peuvent invoquer en leur faveur le fait d'avoir payé pendant la guerre, durant la longue et douloureuse période de l'Armistice, la plus chère, la plus terrible des rançons ;

« **Attendu** que les Communautés Chrétiennes de Cilicie, en toutes occasions, lors des deux enquêtes américaines, comme dans toutes leurs démarches auprès des Autorités Françaises, ont invariablement manifesté leur détermination inébranlable de ne plus admettre le retour de la domination turque ;

« **Attendu** notamment que, par leurs protections collectives des 31 Mars et 15 Mai derniers, adressées à toutes les Puissances de l'Entente, à la Conférence de la Paix, ainsi que par toutes leurs démarches ultérieures, elles ont fait explicitement entendre qu'ils ne se laisseraient leurrer par des demi-mesures, des combinaisons artificielles ou des solutions bâtarde, qu'elles ont surtout protesté avec la dernière énergie contre le projet du traité de Paix qui dispose la répartition artificielle de la Cilice. Historiquement, ethnographiquement, stratégiquement, économiquement une et indivisible, en deux secteurs dont l'un français annexé à la Syrie, et l'autre province turque ;

« **Attendu** que jusqu'au dernier moment elles n'ont reçu aucune assurance que leurs revendications seraient exaucées et que le Traité de paix serait modifié en conformité ; qu'elles sont laissées même aujourd'hui, la veille de la signature de la Paix, dans l'incertitude complète et dans la perplexité la plus angoissante ;

« **Attendu** que les populations qu'elles représentent, après une attente confiante en l'équité des Puissances Alliées, seront vouées à la plus cruelle des déceptions, si les décisions finales de la Conférence de la Paix ne venaient pas satisfaire à leur légitime demande, à leurs espoirs les plus chers, qu'en ce cas, les Représentants signataires ne sauraient plus répondre de la légalité de leurs peuples respectifs, qui se révolteront en masse, contre une tentative

monstrueuse s'il en fut, du rétablissement de la souveraineté et de l'administration turques en Cilicie ;

« **Attendu** en outre, que même l'état de désordre et de l'anarchie actuel provient en partie de la paralysie de l'administration locale turque, qui n'est plus qu'un simulacre de gouvernement et que dans ces conditions, seul l'établissement prompt d'une Administration locale, investie de l'autorité nécessaire et inspirant le respect et la confiance à tout le monde peut sauver de l'anarchie et de la ruine complète ;

« **Pour toutes ces raisons et nous prévalant de tous les droits, argument et considérations énoncés dans les deux mémorandum précités du 31 mars et du 15 Mai dernier, dont le présent acte est l'aboutissement logique, nous basant surtout sur le droit imprescriptible de tout peuple de disposer de son sort, droit qui a sa source première dans les principes immortels de la Révolution Française ;**

« **Nous proclamons solennellement la Cilice, à partir d'aujourd'hui, un pays libre, entièrement indépendant de la Turquie, doué d'une Administration Locale Chrétienne Autonome, placée sous le mandat de la France. Cette séparation de la Cilicie des territoires de l'ancien Empire ottoman, nous l'entendons aussi complète et définitive et au même titre que celle de l'Arménie, de la Syrie, de la Palestine, de la Mésopotamie et de l'Arabie.**

« Pour réaliser et conserver cette indépendance, pour chasser l'ennemi de nos portes, pour débloquer nos villes assiégées, reconquérir les villes et les régions envahies et délivrer de captivité nos frères chrétiens, nous sommes prêts à tous les sacrifices, nous mettons au service du pays et de la France Mandataire toutes les forces vives de nos populations.

« **Partis, confessions, communautés, races chrétiennes, tous nous sommes unis pour le même but sacré.**

« Nous travaillerons la main dans la main pour le relèvement moral, culturel et économique du pays, sous l'égide de la France. Nous aspirons à faire de la Cilicie une prolongation de l'Europe, un nouveau centre de civilisation et de progrès, pour les races autochtones musulmanes jouiront également d'une prospérité, des libertés et des garanties qui leur étaient inconnues sous le Gouvernement Turc et qui feront bénir le jour où elles en ont été séparées.

« L'indépendance sous le mandat de la France est la condition sine-qua-non de l'existence des chrétiens en ce pays. Nous préférons mourir que d'accepter toute autre solution.

« Nous sommes confiants que la France généreuse et chevaleresque protectrice par tradition des Chrétiens d'orient, appréciera la thèse de nos revendications et qu'elle daignera reconnaître notre indépendance et la placer sous l'égide de sa protection.

**« Vive la Cilicie Indépendante ;
« Vive la France Mandataire de la Cilicie »**

ADANA, Le 04 août, 1920

Représentant de la Délégation Arménienne de Paris, M. DAMADIAN
Prélat des Arméniens d'Adana, Kevork Vrt. Arslanian
Vicaire des Arméniens Catholiques Evêque Artine Keklikian
Pasteur des Arméniens Protestants Rév. Garabed Haroutounian
Président de l'Union Nationale Arménienne Dr. Mnatzaganian
Secrétaire de l'Union Nationale Arménien Vahan Jamgotchian
Représentants de la Communauté grecque : A. Simeon-Oghlou ; Dr. G. Daniélides, A. Barbour,
Président de l'Assemblée Nationale des Assyriens, Jean
Vicaire des Syriaques Catholiques Père Philippe
Vicaire des Chaldéens Catholiques Tufenkji

stat.gov.wa@haybachdban.org